

Novembre 2009

Cette séance était consacrée à l'examen de la version V3 du projet d'avenant ; document qui, une fois de plus, a été remis très tardivement.

Ce texte n'apporte pas de changement fondamental hormis des propositions sur la rémunération de l'astreinte des cadres non validées juridiquement ou des révisions de rédaction (rétribution des jours supplémentaires travaillés des cadres autonomes par ex).

Force est de constater que des améliorations rédactionnelles ont été apportées sur : la liberté de choix laissée aux agents, les limites horaires, les droits de recours, la charge de travail, etc. Pour autant FO a fait remarquer que faute d'une véritable évolution culturelle du management, rien ne garantit aux agents que ces principes seront bien respectés dans les Unités.

FO Energie et Mines, en rappelant sa déclaration de la précédente séance, a fait état, une fois de plus, de l'extrême sensibilité des agents sur ce dossier.

Pour FO, le fort rejet de la part des cadres de la notion de forfait jours met en lumière **la défiance** de ceux-ci vis-à-vis de leur management sur l'approche charge et temps de travail au travers du passage d'un système de décompte en heures à un décompte en jours.

Pour FO Energie et Mines, il y a lieu, avant toute chose, de prendre en considération ce profond malaise et d'y apporter des solutions avant de vouloir mettre en place un éventuel forfait qui rappelle le est une demande de la Direction.

Pour toute réponse, la Direction a :

- rappelé que les cadres ont le choix de ne pas signer la convention de forfait et rester cadre intégré.
- listé les avantages proposés aux cadres autonomes par rapport aux cadres intégrés.
- indiqué que pour elle, ce n'est pas de la défiance mais la peur du changement.

Seule garantie donnée par la Direction : l'engagement du retrait pur et simple du projet en cas de refus de celui-ci par les agents !

L'entreprise continuant à fonctionner avec l'accord de 1999.

Pour FO Energie et Mines, la Direction ne peut balayer d'un revers de main l'expression de ce déficit de confiance sous peine de vouloir donner l'impression qu'elle ne souhaite que la mise en place du forfait et que ce projet n'est ni plus ni moins le « travailler plus pour gagner au moins autant » que nous dénonçons.

Une ultime séance est prévue le 9 décembre où sera présenté un projet validé.

La consultation du CCE est prévue en janvier 2010.